



GRUPE SANTÉ DEVONIAN INC.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE PRESSE AMÉRICAINES NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

Groupe Santé Devonian annonce un financement privé, sans syndicat de courtiers, de débetures convertibles

- Aspri Pharma Canada Inc. agit en tant que souscripteur principal
- Débetures convertibles non garanties convertibles au prix de 0,75 \$
- Intérêt au taux de 10,0% par année payable semestriellement en actions à droit de vote subalterne
- Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription d'actions avec droit de vote subordonné au prix d'exercice de 0,95 \$ valide pendant 48 mois suivant la clôture

Québec, le 19 juillet 2018 – Groupe Santé Devonian Inc. (« **Devonian** » ou la « **Société** ») (TSXV : GSD), une société pharmaceutique botanique en stade avancé de développement axée sur l'élaboration d'un portefeuille unique de médicaments d'ordonnance et de produits cosméceutiques d'origine botanique, annonce son intention de conclure un placement privé, sans syndicat de courtiers, de débetures convertibles non garanties (les « **débetures** ») pour un produit brut maximal de 5 \$ millions de dollars (le « **placement** »).

Aspri Pharma Canada (le « **souscripteur principal** ») a souscrit pour un montant de 1 million de dollars d'unités de débetures convertibles.

Les débetures porteront intérêt au taux de 10,0% calculé semestriellement et échéant à 48 mois (la « **durée** ») à compter de la date de clôture du placement (la « **date de clôture** »). Les intérêts sur les débetures commenceront à courir à la date de clôture et seront calculés et payables semestriellement en actions à droit de vote subalterne.

Le capital des débetures sera convertible en unités (l'« **Unité** ») de la société au prix de 0,75 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne dans le capital de la



Société et d'un bon de souscription d'actions avec droit de vote subalterne (les « **bons de souscription** »). Chaque bon de souscription permettra à son porteur d'acquérir une action à droit de vote subalterne dans le capital de la Société au prix de 0,95 \$ jusqu'à la date qui tombe 48 mois après la date de clôture.

Pour le paiement de l'intérêt en unités, le nombre d'unités à émettre sera calculé comme suit: (a) si les actions à droit de vote subalterne comprises dans les unités ne sont pas assujetties à des restrictions de revente par une bourse reconnue immédiatement après l'émission, la moyenne des cinq jours du CMPA (cour moyen pondéré des actions) immédiatement avant la date de paiement d'intérêt applicable (et le prix des bons de souscription compris dans les unités sera égal au taux de conversion d'intérêt plus 30% (b) si les actions à droit de vote subalterne sont assujetties à des restrictions à la revente après leur émission, 90% de la moyenne des cinq jours du CMPA immédiatement avant la date de versement de l'intérêt applicable et le prix des bons de souscription seront égal à ce taux de conversion d'intérêt plus 30%.

Si à tout moment après la date de clôture, le CMPA des actions à droit de vote subalterne de la Société, et ce pendant 20 jours de bourse consécutifs (la « **période limite** »), est égal ou supérieur à 1,85 \$ CAN et au moins 5 000 actions à droit de vote subalterne sont négociées quotidiennement à la Bourse de croissance TSX ou à au moins 20 000 actions à droit de vote subalterne sont négociées quotidiennement sur une bourse reconnue autre que la Bourse de croissance TSX (sous réserve de rajustement pour les actions inversées et différées, dividendes en actions, ou autres transactions similaires des actions à droit de vote subalterne qui survient après la date de clôture), la Société peut, dans les 20 jours de bourse suivant cette période, aviser les porteurs de son choix irrévocable de convertir toutes les débetures alors en circulation, pour un nombre d'unités, égal au montant en capital de la débeture au prix de 0,75 \$ CA pour le capital et les intérêts courus et impayés tel que calculés ci-dessus.

Si, dans l'année suivant la date de clôture, Devonian émet des débetures convertibles supplémentaires à un prix de conversion inférieur à 0,75 \$ par unité ou par actions à droit de vote subalterne, le prix de conversion des unités émises dans le cadre de ce placement privé sera réduit i) au prix de conversion des débetures convertibles additionnelles au moment de l'émission ou de la vente, ou ii) 0,40 \$. Le prix d'exercice des bons de souscription demeurera à 0,95 \$. Si un souscripteur a converti sa débeture convertible avant l'émission des débetures convertibles additionnelles, il recevra le nombre additionnel de parts auquel il aurait eu droit s'il n'avait pas converti ses débetures convertibles.

À sa seule discrétion, la Société peut rembourser par anticipation en espèces toute partie du capital des débetures avec les intérêts courus et impayés.



Les débentures et les titres sous-jacents devant être émis aux termes du présent placement seront assujettis à une période de restriction de quatre mois et un jour après la date de clôture en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

"Nous sommes très heureux d'avoir reçu des intérêts de financement d'Aspri Pharma Canada inc. et d'un groupe d'investisseurs qui croient en notre engagement à procurer une valeur accrue à tous nos actionnaires » a commenté le Dr André P. Boulet, président et chef de la direction de Devonian

Le capital sera utilisé pour les frais d'administration et de Recherche et Développement.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis ou à des résidents des États-Unis. (« **résidents des États-Unis** »), tel que ce terme est défini dans la réglementation promulguée en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, telle que modifiée (la « **U.S. Securities Act** »). Les titres offerts ne sont ni ne seront enregistrés en vertu de la US Securities Act, ni selon les lois sur les valeurs mobilières des États et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou aux personnes des États-Unis en l'absence d'inscription ou d'exemption.

Au sujet de Devonian

Groupe Santé Devonian Inc. est une société pharmaceutique botanique en stade avancé de développement qui emploie une stratégie novatrice ciblant des besoins médicaux non comblés. La principale stratégie de Devonian est de développer des médicaments d'ordonnance d'origine botanique dérivés d'élément végétal et d'algue pour le traitement des maladies inflammatoires auto-immunes incluant, mais sans s'y limiter, la colite ulcéreuse et la dermatite atopique. Fondé sur une assise de 15 années de recherche, l'objectif de Devonian est également appuyé par les directives réglementaires de la FDA, l'agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux, favorisant un processus de développement de produits médicamenteux botaniques d'ordonnance plus efficient que celui des médicaments d'ordonnance classique. La Société est également engagée dans le développement de produits cosméceutiques de grande valeur, mettant à profit la même approche de propriété utilisée avec ses offres pharmaceutiques. Incorporée en 2013, Groupe Santé Devonian Inc. a son siège social à Québec, Canada où sont également situées ses installations d'extraction de pointe avec traçabilité complète « de la semence au comprimé ». Sa récente acquisition de la division commerciale Altius Healthcare multiplie ses occasions de diversification et de croissance. Devonian est une société cotée en bourse de croissance TSX de Toronto (TSXv:GSD).

Pour plus de détail, visitez le : www.groupedevonian.com.



Énoncés prospectifs

Le présent communiqué renferme des énoncés prospectifs sur les objectifs, les stratégies et les activités de Devonian. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à certains risques et incertitudes. Ces énoncés sont de nature « prospective » puisqu'ils sont fondés sur nos attentes présentes à l'égard des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités et sur diverses estimations et hypothèses. Les événements ou les résultats réels sont susceptibles de différer considérablement de ceux prévus dans le cadre des énoncés prospectifs si des risques connus ou inconnus affectent nos activités ou si nos estimations ou nos hypothèses s'avèrent inexactes. Ces risques, estimations et hypothèses incluent, mais sans s'y limiter, la capacité de Devonian d'assurer le développement, la fabrication et la commercialisation de produits pharmaceutiques et dermocosmétiques à valeur ajoutée, la disponibilité de ressources financières pour mener à bien des projets de recherche et développement, le succès et la durée d'études cliniques, la capacité de Devonian de se prévaloir des occasions d'affaires dans l'industrie pharmaceutique et dermocosmétique, les incertitudes liées au processus de réglementation et tout changement du contexte économique. Vous trouverez une analyse plus exhaustive des risques qui pourraient faire en sorte que les événements ou résultats réels diffèrent de nos attentes présentes de façon importante dans le prospectus en date du 21 avril 2017, sous la rubrique « Facteurs de risque ». Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des énoncés prospectifs. Par ailleurs, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles, à la suite d'événements futurs ou pour toute autre raison, à moins d'y être tenus en vertu des lois et règlements applicables aux valeurs mobilières.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

- 30 -

Source :

Dr André P. Boulet, PhD
Président-directeur général
Groupe Santé Devonian inc.
Téléphone : (514) 248-7509
Courriel : apboulet@groupe-devonian.com